

Séance du 27 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice MOUSEL, Maire.

Etait présent, l'ensemble des membres du conseil municipal à l'exception de Ms GRIFFON Pol et LOURDAULT Marc absents excusés ayant donné procuration respectivement à M. LIESCH J-M et Mme POCQUET A-M

Mme CHARBEAU Armelle a été élue secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance et entame l'ordre du jour :

(M. HAUTAVOINE G. arrive et s'installe.)

Ajout d'un sujet :

Confirmation versement de deux subventions prévues au B.P. 2014

19 pour

Approbation de la séance du 22 avril 2014

18 pour et 1 contre

L'assemblée approuve la séance du 22 avril 2014 à l'unanimité des présents sauf 1 contre. Lequel a déjà fait ses remarques et commentaires par email adressé à membre du conseil municipal.

Après débat, M. HAUTAVOINE G. est autorisé par le maire et l'assemblée à faire part de ses remarques sur le compte rendu des séances de l'assemblée par écrit et transmis par email.

N° 23-2014

Approbation du compte de gestion 2013 présenté par le receveur municipal

19 pour

Approbation du compte de gestion de Mme Myriam TAGNON, Receveur de la collectivité de Warmeriville.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MOUSEL Patrice, maire de la commune, Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun de ses soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2013 :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

compte de gestion principal		dépenses	recettes	solde (+ ou-)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice	1 009 006,76 €	1 172 156,07 €	+ 163 149,31 €
	solde antérieur reporté		152 120,74 €	152 120,74 €
	excédent ou déficit global	315 270,05 €		
section d'investissement	résultats propres à l'exercice	755 389,40 €	681 860,51 €	- 73 528,89 €
	solde antérieur reporté		10 052,41 €	10 052,41 €
	solde d'exécution positif ou négatif	- 63 476,48 €		
restes à réaliser au 31 décembre	fonctionnement			
	investissement	69 456,00 €	1 000,00 €	- 68 456,00 €
résultats cumulés				183 337,57 €

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2013, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N° 24-2014

Approbation du compte administratif 2013 présenté par le maire

19 pour

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. POINSOT J-M. étant le plus âgé des membres délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par M. MOUSEL Patrice, Maire, après s'être fait présenter le budget unique ainsi que les décisions modificatives ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Voir tableau ci-après :

compte de gestion principal		dépenses	recettes	solde (+ ou-)
section de fonctionnement	résultats propres à l'exercice	1 009 006,76 €	1 172 156,07 €	+ 163 149,31 €
	solde antérieur reporté		152 120,74 €	152 120,74 €
	excédent ou déficit global			315 270,05 €

section d'investissement	résultats propres à l'exercice	755 389,40 €	681 860,51 €	- 73 528.89 €
	solde antérieur reporté		10 052.41 €	10 052.41 €
	solde d'exécution positif ou négatif			- 63 476,48 €

restes à réaliser au 31 décembre	fonctionnement			
	investissement	69 456.00€	1 000.00 €	- 68 456,00 €

résultats cumulés				183 337.57 €
-------------------	--	--	--	--------------

2° Constate pour la comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Ont signé au registre des délibérations : tous les élus sauf M. GRIFFON P. absent excusé ayant donné procuration à M. LIESCH J-M.

(M. LOURDAULT Marc entre en réunion avec retard comme il l'avait signalé au préalable et en s'excusant)

N° 25-2014

Affectation du résultat 2013

19 pour

Le conseil municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction M14

Après avoir approuvé, ce jour, le 27 mai 2014, le compte administratif 2013 qui présente **un excédent** de fonctionnement de clôture de **315 270.05 €** et **un déficit** d'investissement de clôture de **- 63 476.48 €**.

Décide, sur proposition du maire, **d'affecter au budget supplémentaire 2014, le résultat comme suit :**

Report en section d'investissement : (ligne R 1068 en recettes) de la somme de 131 932.48 (63 476.48 € pour déficit d'investissement + 68 456.00 de RAR) et (D 001 en dépenses) la somme de 63 476.48 €

Report en section de fonctionnement : (ligne R 002 en recettes) de la somme de 183 337.57 €. (Soit 315 270.05 € (excédent de fonct. Global) - 63 476.48 € (déficit d'invest.) -68 456.00 € (Restes à réaliser)

Indemnité allouée au trésorier

19 pour

L'assemblée décide à l'unanimité des présents d'attendre le détail du calcul de l'indemnité à allouer au trésorier avant de prendre sa décision quant au pourcentage à définir. Ce calcul est transmis par le receveur à la collectivité en fin d'année.

N° 26-2014

Définition du prix d'un emplacement à la brocante et au marché gourmand de septembre

19 pour

Monsieur le maire propose de déterminer le prix d'un emplacement à la brocante de septembre prochain ainsi qu'au marché gourmand.

Ces manifestations seront orchestrées par la commission des fêtes, elles se dérouleront sur le domaine public (place et quelques rues) et dans la cour du centre associatif.

*Après en avoir délibéré, l'assemblée autorisant cette manifestation définit et **arrête** :*

- à 8 € les trois mètres linéaires : le prix d'un emplacement dans le cadre de la brocante du 14-09-2014.*
- à 20 € : le prix d'un emplacement pour un exposant au marché gourmand du 14-09-2014.*

Ces montants seront encaissés par la collectivité auprès des différents exposants

N° 27-2014

Renouvellement de la convention d'occupation précaire au chirurgien dentiste : M. TALLEUX

19 pour

Le maire relate les faits à l'assemblée :

M. TALLEUX Damien chirurgien dentiste, a manifesté le désir de prolonger la jouissance du local communal qu'il occupe actuellement pour exercer son activité dentaire ceci en raison du retard que prend son projet de construction. Il sollicite un renouvellement de sa convention d'occupation précaire pour une année supplémentaire. A savoir du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Après délibération, le conseil municipal, autorise le maire à signer une convention d'occupation précaire à compter du 1^{er} juillet 2014 jusqu'au 30 juin 2015 avec M. TALLEUX Damien qui accepte les locaux en l'état.

Nettoyage des vannes de la Suippe

19 pour

M. LIESCH J-M expose l'historique des faits ainsi que les raisons de cette situation. En effet, les vannes ne peuvent plus être manœuvrées en raison d'un arbre qui est bloqué contre celles-ci.

Le devis présenté à ce jour est trop onéreux. D'autres solutions sont peut être envisageables. Ms HAUTAVOINE G. et LOURDAULT M. proposent de faire une étude et envisage la possibilité de restaurer cet ouvrage.

N° 28-2014

Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs

19 pour

Vu le code général des collectivités territoriales et plus précisément les articles L 2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650,

Considérant les conditions de recevabilité des commissaires proposés, à savoir :

25 ans au moins, de nationalité française, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission,

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,

Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention
DECIDE

- De désigner M. MOUSEL Patrice, maire de la commune comme président de la commission communale des impôts directs.*

De proposer, en nombre double, les noms des 8 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

	<i>Domiciliés dans la commune</i>		<i>Domiciliés dans la commune</i>
<i>1</i>	<i>MOUSEL Patrice, 10 rue du Ménéil</i>	<i>1</i>	<i>POCQUET Anne-Marie, 21 rue des Remparts</i>
<i>2</i>	<i>LIESCH Jean-Michel, 17 rue de Ragonet</i>	<i>2</i>	<i>MASSICOT Fabien, 1 rue Pasteur</i>

3	<i>RICHARD Daniel, 11 allée Jeanne d'Arc</i>	3	<i>DOBIGNY Myriam, 46 rue des Censes</i>
4	<i>GRIFFON Pol, 2 rue des Marais</i>	4	<i>CHARBEAUX Armelle, 3 chemin du Haut Champ</i>
5	<i>LOURDAULT Marc, 6 bis rue du 8 Mai 1945</i>	5	<i>HAUTAVOINE Gérard, 19 av du Général de Gaulle</i>
6	<i>LEROY Herbert, 22 rue des Marais</i>	6	<i>DOUSSAINT Nadia, 30 rue du Millepertuis</i>
7	<i>DORUCH Stéphan, 1 rue du Pré</i>	7	<i>DAMME Didier, 21 rue Nouvelle</i>
8	<i>MANGEART Jackie, 26 rue des Vagériaux</i>	8	<i>VICTOIRE Jean-Claude, 49 allée Flandres Dunkerque 40</i>
9	<i>GAIDOZ Hervé, 29 rue de l'Eglise St Marin</i>	9	<i>GUARDABASSI Carole, 17 rue des Cités</i>
10	<i>SOSNOWSKI Richard, 9 rue de Rethel</i>	10	<i>MASCRET Nathalie, 3 allée Jean Noisiez</i>
11	<i>POINSOT Jean-Marie, 9 rue de Ragonet</i>	11	<i>BANNIER Denis, 2 rue du Moulin</i>
12	<i>BURIGANA Georges, 8 rue des Oseraies</i>	12	<i>RICHARD Francis, 12 rue des Remparts</i>
13	<i>RICHARD Hubert, 43 rue des Remparts</i>	13	<i>DETOUCHE Jean-Pierre, 14 rue de Ragonet</i>
14	<i>CAILLOT Jeanne, 4 rue des Ardennes</i>	14	<i>MONNIER Jean-Paul, 34 rue de Ragonet</i>
	<i>Domiciliés hors de la commune</i>		<i>Domiciliés hors de la commune</i>
15	<i>GORGE Thomas, 14 rue Beauregard 08310 ALINCOURT</i>	15	<i>PONSINET Frédéric, 2, ruelle des Isles 51110 HEUTREGIVILLE</i>
16	<i>DENIL Patrice, 41 rue Lefèvre 51110 POMACLE</i>	16	<i>RENAULT Elisabeth, 16 rue Neuve 51110 BOULT SUR SUIPPE</i>

N° 29-2014

Création d'un parc d'activités agro ressources au « titre de la loi sur l'eau »

18 pour contre 0 abstention 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Reims et d'Epernay (C.C.I.R.E.) a pris l'initiative d'engager une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) le 29 février 2012, afin de créer deux parcs d'activités à vocation tertiaire, logistique et industrielle, sur les territoires des communes de Lavannes, Pomacle, Isles sur Suippe et Warmeriville.

Ce projet étant soumis à l'application au titre de l'article R.214-1 du code de l'environnement, un dossier de demande d'autorisation a été déposé auprès du guichet unique de police de l'eau le 30 janvier 2014.

L'enquête publique relative à ce dossier c'est déroulée du 7 avril au 15 mai 2014 inclus.

Conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, le conseil municipal de la commune de Warmeriville, sur le territoire de laquelle doit être implanté le parc agro ressources « Sohettes Val des Bois » est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation par le Préfet de la Marne, par un courrier du 17 mars 2014.

Le Conseil municipal

- Vu le code de l'environnement et notamment son article R.512-20
- Vu le dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement transmis par la DDT de Châlons sur Marne, le 17 mars 2014.
- Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré

1. Prend acte du contenu du dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement.
2. Donne un avis favorable sur ce dossier.

N° 30-2014

**Définition du montant de la subvention allouée à M. DUBOIS Th.
Et à PHP SPORT**

(19 pour) et (18 pour 1 abstention 0 contre)

Monsieur le maire propose à l'assemblée de définir le montant des subventions ci-après. Lesquelles ont été prévues en crédits lors de l'établissement et du vote du budget primitif 2014.

Il propose d'allouer une subvention : de 1000 € à chacun.

- à M. Thierry DUBOIS dans le cadre de son projet de relier Warmeriville –Arré (ville jumelle de la collectivité) à pieds pour une partie du parcours, en Août prochain
- à PHP Sport, (compétition automobile) afin de sponsoriser un véhicule conduit par un habitant de la commune et faire connaître notre collectivité.

Après délibération, le conseil municipal détermine et fixe les sommes suivantes :

1. **A M. DUBOIS Th. : 1000 €** (pour : 19 - abstention : 0 - contre : 0)
2. **A PHP Sport : 1000 €** (pour : 18 - abstention : 1 - contre : 0)

L'assemblée se réserve le droit de ne pas verser ces subventions si les évènements ne se déroulent pas comme prévu, quelle que soit la raison.

Tirage au sort des jurés d'assises

Le maire expose à l'assemblée le déroulement de la procédure en vue de la désignation future des jurés d'assises.

La commune de Warmeriville doit tirer au sort 6 noms issus de la liste électorale communale.

Le sort désigne les suivants :

- 1. n° 968 – Mme LEMAIRE Christiane ép. PIERRET - 35, Rue des Remparts, née le 12/02/41 à Bazancourt.*
- 2. n° 935 – Mme LECOMPERE Carole ép. GAUDRE – 2, Rue de Lorraine, née le 30/10/1970 à Reims.*
- 3. n° 720 – Mme GRUYER Christelle ép. DELMOTTE – 24 bis, Av du Gl de Gaulle, née le 04/01/1967 à Reims.*
- 4. n° 423 – Mme DEFAUX Esther ép. BIANCHI – 1, Rue des Remparts, née le 30/01/1959 à Warmeriville.*
- 5. n° 1301 – M. PILARD Mickaël - 4, Rue Michelet, né le 04/04/1974 à Charleville Mézières.*
- 6. n° 513 – Mme DOUCET Roxane - 18, Rue du Finage, née le 17/04/1984 à Reims.*

Deux de ces personnes seulement seront retenues.

Communication des différentes commissions :

M. RICHARD D. fait un rapport des activités de la commission bâtiments :

Collecte de devis pour le projet micro crèche (site de l'ancienne école mixte II) pour les travaux suivants : Démontage plancher, coulage d'une dalle à la place, raccordement sur réseaux existants (eau – assainissement)

Un diagnostic a été sollicité auprès de CS BTP pour «recherche d'amiante».

Ms LOURDAULT M. et HAUTAVOINE sollicitent un plan des lieux pour ce projet.

Mme DOBIGNY M. fait un rapport des activités de la commission des fêtes :

Communication du calendrier des manifestations dans le Clair et Net.

Brocante et marché gourmand en septembre prochain (14-09-2014)

Exposition de voiture tuning au stade en juin (08-06-2014)

Montgolfiades les 20 et 21 septembre 2014.

Le maire fait un rapport des activités de la commission environnement :

Il relate les différents sujets abordés en réunion de la commission concernant essentiellement le fleurissement, l'aménagement du rond point « entrée Warmeriville »

Passage du jury régional le 4 août prochain.

Le projet de jardins familiaux.

M. LEROY H. demande un rapport des activités pour la commission clair et net.

Mme DOUSSAINT N. lui apporte des explications.

Sur la proposition formulée par Mme POCQUET A-M, il est décidé d'adresser dorénavant les convocations par email lesquels sont accessibles même en cas de déplacement.

Informations diverses :

Le maire informe l'assemblée :

- *Que des livres ont été achetés pour être remis aux élèves du CM² passant en classe de 6^{ème} en septembre prochain. Ce qui représente 31 élèves pour la commune de Warmeriville (école publique et privée confondues) Soit un coût de 8.80 € par élève.*
- *Que des lots ont été offerts à l'école publique à l'occasion de sa kermesse annuelle pour une valeur de 50 €.*
- *Qu'une convention de partenariat a été signée avec GRDF pour l'installation de concentrateurs, éléments indispensables à la collecte de données d'informations relatives à la consommation en gaz des abonnés munis d'un compteur gaz communicant.*

Prochaine séance : le 8 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05.

Suivent les signatures :

MOUSEL P :

LIESCH J-M :

DOUSSAINT N. :

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :

RICHARD Daniel :

POINSOT Jean-Marie :

CAILLOT Jeanne :

DESÉNÉPART Agnès :

SOSNOWSKI Richard :

GAIDOZ H :

CHARBEAUX Armelle :

MASCRET Nathalie :

GUARDABASSI Carole :

MASSICOT Fabien :

HAUTAVOINE Gérard :

POCQUET Anne-Marie :

*LOURDAULT Marc : **absent excusé**
Jusqu'au sujet n° 24
A donné procuration à Mme POCQUET A-M*

LEROY Herbert :